

Concentration du pouvoir dans les partis politiques belges : la présidence et le bureau de parti exercent-ils une influence excessive ?

Introduction

Depuis plusieurs décennies, la politique belge est souvent décrite comme une **particratie** – un système où les partis politiques et leurs dirigeants occupent une position centrale dans la prise de décision. Cette particularité découle d'un système électoral proportionnel, d'un paysage fragmenté et du caractère fédéral de l'État, qui favorisent les gouvernements de coalition. Dans ce contexte, la question récurrente est de savoir si les **présidents des partis** et les **bureaux exécutifs** – structures internes chargées de fixer la ligne politique et de nommer les candidats – disposent d'un pouvoir disproportionné au détriment du Parlement et des membres de base. Ce rapport présente un état des lieux des pratiques, rassemble des critiques et des arguments favorables, et évoque des pistes de réformes.

Fonctionnement des partis et rôle des présidents/bureaux

Statut et attributions formelles

Chaque parti établit des statuts précisant l'organisation de ses organes internes. Par exemple, au Parti socialiste (PS), le **bureau** représente l'instance décisionnelle suprême entre deux congrès. L'article 36 des statuts lui confie le rôle de définir la ligne politique, de préparer les programmes électoraux et de « prendre toutes décisions nécessaires » entre les congrès ¹. L'article 38 précise sa composition : y siègent la présidence et le secrétariat général ainsi que des représentants des fédérations ; des ministres et responsables parlementaires peuvent y participer avec voix consultative, et la présidence peut élargir cette composition ². Le/la président·e est élu·e directement par les membres pour un mandat de quatre ans ², ce qui renforce son autorité.

Des règles similaires existent dans d'autres partis francophones et néerlandophones. Les présidents sont élus par les membres (un membre = une voix chez le MR, le PS ou l'Open VLD) ou par un collège (désignation par le bureau du CD&V). Dans la pratique, la direction est confiée à un petit nombre de personnes – présidence, secrétariat général et vice-présidents – qui gèrent l'organisation, coordonnent les fédérations et préparent les listes électorales.

Pouvoir de nomination et de négociation

Les présidents jouent un rôle prépondérant dans la formation des gouvernements. Après les élections, le Roi consulte d'abord les chefs de parti pour sonder les coalitions possibles. Les présidents négocient la « déclaration de politique gouvernementale » et décident de l'entrée ou non de leur parti dans la majorité, un processus que la presse décrit comme un « **deuxième tour** » des élections sans intervention directe des électeurs ³. Les négociateurs choisissent ensuite les ministres et secrétaires d'État selon des formules restées confidentielles et validées en interne. Un article de L'Écho, cité par la

RTBF, rappelait que le président de parti « désigne les ministres, valide les listes électorales et donne des consignes de vote », ce qui lui permet de « faire ou défaire des carrières » ⁴.

Dans les assemblées législatives, les groupes parlementaires sont dirigés par des chefs de groupe qui prennent leurs instructions auprès de la présidence. Cette discipline de parti limite l'autonomie des députés, qui peuvent être sanctionnés ou rétrogradés sur les listes s'ils se montrent trop indépendants ⁵. Le résultat est que les élus sont souvent qualifiés de « **presse-boutons** » (button pushers) : ils votent conformément à la ligne fixée par le parti sans pouvoir amender significativement les textes ⁴ ⁶.

Influence sur l'administration et les entreprises publiques

Outre la désignation des ministres, les partis, via leurs présidents, influencent les nominations au sein des administrations et des entreprises publiques autonomes. Les professeurs Emilie Van Haute et Benjamin Biard expliquent que les partis sont le « centre de gravité » de la vie politique belge : ils participent aux nominations des hauts fonctionnaires et administrateurs d'entreprises publiques et placent parfois leurs membres à la Cour constitutionnelle ⁷. Un site éducatif précise que la présidence valide aussi les candidatures aux postes de direction dans les sociétés publiques et parastatales ⁸.

Critiques de la centralisation du pouvoir

Concentration entre les mains de quelques dirigeants

Plusieurs observateurs dénoncent la concentration du pouvoir entre les mains d'une poignée de dirigeants. Selon l'économiste Bruno Colmant, la Belgique est gouvernée par une « **particratie consulaire** » où les véritables dirigeants sont les présidents de parti, parfois non élus par la population, mais seulement par les membres. Il souligne que ce système dilue le principe démocratique : un militant, en votant pour élire un président, a davantage d'influence qu'un citoyen ordinaire lors des élections générales ⁹. Le politologue Pascal Delwit (ULB) note que les présidents sont devenus les « **porte-parole et incarnations** » de leurs formations et que leur élection directe par les militants a réduit l'influence des structures locales ¹⁰ ¹¹. Les fédérations régionales ou locales n'ont plus qu'un poids marginal dans la définition des priorités.

Le cercle restreint du bureau est souvent qualifié de « **cœur du réacteur** » : il s'agit d'un gouvernement miniature où l'on discute de l'actualité politique et des décisions stratégiques ¹². L'**ASBL Politique** décrit la particratie comme un système dans lequel les parlementaires sont astreints à une discipline de vote stricte afin de maintenir la cohésion de la coalition, ce qui réduit leur capacité d'initiative ¹³. Un **policy brief** du Centre de droit public de l'ULB insiste sur l'influence grandissante des partis : les gouvernements sont « au service des partis plutôt que l'inverse », et les députés deviennent des porteurs d'étendards qui ne peuvent pas se permettre de voter contre leur parti ¹⁴. Les listes électorales étant décidées par le sommet, un élu récalcitrant risque d'être écarté ou relégué à une position inélégible ⁵.

Décisions opaques et déficit démocratique

Les critiques soulignent également l'opacité du processus décisionnel. Les négociations gouvernementales et la répartition des mandats se déroulent en petit comité, loin des débats publics. Un site pédagogique sur la particratie rappelle que les décisions se prennent dans des **réunions secrètes** entre présidents et négociateurs, ce qui dilue la responsabilité politique ⁶. Un article du magazine **La Revue Nouvelle** (2024) illustre comment les présidents de la coalition « Arizona » ont

exigé que leurs députés rejettent une proposition de loi sur la réforme de l'avortement, imposant une ligne contraire à l'avis de certains élus ¹⁵. Cette centralisation de l'autorité revient, selon l'auteur, à abolir l'autonomie du législatif et à transformer les parlementaires en simples exécutants.

Des voix venant du monde politique dénoncent également cette dérive. Le député Michel De Maegd (MR) rappelait en 2025 que la Belgique fonctionne sous une partocratie où la puissance des partis et de leurs présidents est considérable ; sans démocratie interne, « le travail parlementaire est réduit à appuyer sur un bouton » ¹⁶. L'ancien ministre Didier Gosuin qualifiait déjà en 2013 la partocratie de système où la démocratie n'a plus sa place ¹⁷. Des collectifs citoyens comme **Attac Liège** soulignent que les présidents négocient les coalitions, désignent les ministres et imposent les consignes de vote, et que le député qui conteste risque l'exclusion ¹⁸. Le même article précise que la discipline est acceptable si les positions sont décidées collectivement mais devient dangereuse lorsqu'une seule personne concentre les pouvoirs ¹⁹.

Une démocratie confisquée et alimentant la défiance

Le système participe à une **frustration démocratique**. Les critiques avancent que les membres des partis sont peu nombreux (quelques dizaines de milliers), alors que leurs dirigeants prennent des décisions engageant des millions de citoyens. Des chercheurs de l'Université libre de Bruxelles notent que l'affaiblissement des adhésions favorise la **concentration des ressources financières et organisationnelles** dans les mains de la direction, renforcée par un financement public généreux ²⁰. Même les mécanismes de démocratie interne – élections du président par les membres – peuvent paradoxalement renforcer la personnalisation du pouvoir lorsque la base est peu mobilisée ²¹. L'**ASBL Politique** et le média **Risk & Compliance** soulignent que l'absence de transparence et la distance entre dirigeants et citoyens alimentent le populisme et la défiance envers les institutions ⁹ ⁶.

Arguments en faveur des présidents forts

Stabilité des coalitions dans un paysage fragmenté

Malgré ces critiques, certains soulignent que la centralité des partis et de leurs présidents contribue à la stabilité dans un système proportionnel fragmenté. Un site d'analyse pédagogique rappelle que la Belgique compte une multitude de partis (linguistiques, idéologiques et régionaux) et qu'aucun n'obtient la majorité absolue ; sans discipline et coordination forte, les coalitions seraient ingouvernables. La concentration du pouvoir permet de maintenir la cohésion, d'aboutir à des compromis et d'éviter des ruptures qui entraîneraient des élections anticipées ²². La comparaison avec les Pays-Bas montre que les leaders néerlandais sont souvent eux-mêmes élus parlementaires et doivent négocier au sein de la chambre, tandis qu'en Belgique la complexité institutionnelle et le clivage linguistique exigent une coordination plus poussée ²³.

Fonction de médiation et d'arbitrage

Des politologues rappellent que les présidents servent de **médiateurs** entre les courants internes et les partenaires de coalition. Pascal Delwit insiste sur leur rôle de communicants et d'« incarnations » de la formation politique : ils doivent porter la voix du parti et assurer la cohérence du discours ¹⁰. Les bureaux, en tant que petits gouvernements, discutent quotidiennement de dossiers complexes et préparent les positions, ce qui favorise la réactivité dans un système multicouche (fédéral, régional, communautaire) ¹². L'argument défensif est que, sans cette structure, les fédérations locales ou les courants idéologiques dispersés rendraient impossible toute action publique cohérente.

Réformes et alternatives proposées

1. **Renforcer la démocratie interne** : plusieurs observateurs appellent à des primaires ouvertes ou à une plus grande participation des membres à la définition du programme. L'universitaire Emilie Van Haute propose par exemple de revoir l'effet des votes de préférence pour que les électeurs puissent influencer davantage l'ordre des listes²⁴. Des assemblées délibératives internes et des référendums de parti pourraient également élargir la base des décisions.
2. **Limiter la discipline de parti** : des constitutionnalistes suggèrent de reconnaître un **droit de vote conscient** aux parlementaires, au moins sur certaines questions éthiques, comme on l'a timidement fait pour l'euthanasie ou l'avortement. Cela permettrait d'éviter que la direction empêche l'expression de sensibilités minoritaires¹⁵.
3. **Transparence des négociations et nominations** : plusieurs sources demandent que la répartition des postes publics et la désignation des ministres soient soumises à des procédures plus transparentes et à un contrôle parlementaire ou citoyen. La publication d'un code de conduite pour les présidences et l'extension des compétences des cours des comptes aux cabinets ministériels pourraient accroître la responsabilité.
4. **Réduction du financement public et incitations à l'adhésion** : pour limiter l'effet d'une base réduite sur des fonds importants, certains proposent de conditionner une partie des dotations au nombre d'adhérents actifs ou à la participation des membres aux décisions²⁰. Cette mesure pourrait encourager l'ouverture et la transparence.
5. **Diversification des filières de recrutement** : le renforcement de la société civile et des mouvements associatifs pourrait fournir des contre-pouvoirs. L'apparition de listes citoyennes (Agora, PTB, etc.) a déjà introduit des pratiques différentes, comme des mandats tournants ou des assemblées délibératives.

Conclusion

Le système politique belge repose sur des partis puissants qui coordonnent des coalitions complexes. Les présidents de parti et leurs bureaux jouent un rôle central dans la désignation des ministres, la négociation des programmes et la discipline des élus. La documentation consultée met en évidence une **concentration du pouvoir** : les dirigeants fixent la ligne, valident les listes et influencent les nominations dans l'administration, tandis que les parlementaires doivent suivre des consignes de vote. Ce fonctionnement engendre un **déficit démocratique** et nourrit la défiance envers les institutions. Cependant, dans un paysage fragmenté et fédéral, cette centralisation offre également une **fonction de stabilité** en organisant des compromis et en évitant la paralysie. Les débats sur la « participative » appellent donc des réformes visant à renforcer la participation des membres, à ouvrir la sélection des candidats et à accroître la transparence, sans pour autant fragiliser la capacité de gouverner dans un contexte institutionnel complexe.

¹ ² Untitled

https://www.politicalpartydb.org/wp-content/uploads/Statutes/Belgium/BELGIUM_PS_2013.pdf

³ Ne pas vendre la peau de l'élection avant d'avoir convaincu l'électeur - RTBF Actus

<https://www.rtbf.be/article/ne-pas-vendre-la-peau-de-l-election-avant-d'avoir-convaincu-l-electeur-11384901>

- 4 Revue de presse : les présidents de parti ont-ils trop de pouvoir ?
<https://www.rtbf.be/article/revue-de-presse-les-presidents-de-parti-ont-ils-trop-de-pouvoir-10601621>
- 5 14 CCCDP-13-Gouvernement-minoritaire-et-particratie.pdf
<https://droit-public.ulb.ac.be/wp-content/uploads/2020/04/CCCDP-13-Gouvernement-minoritaire-et-particratie.pdf>
- 6 Critiques et dérives démocratiques | DOCTech
<https://ouaisfieu.github.io/tech/belgique/particratie-critiques-et-derives/>
- 7 24 La particratie domine-t-elle en Belgique ? - RTBF Actus
<https://www.rtbf.be/article/la-particratie-domine-t-elle-en-belgique-11144351>
- 8 Fonctionnement et pouvoir des présidents | DOCTech
<https://ouaisfieu.github.io/tech/belgique/particratie-fonctionnement-et-presidents/>
- 9 La démocratie belge est silencieusement tuée par une particratie consulaire | Risk & Compliance Platform Europe
<https://www.riskcompliance.be/news/la-democratie-belge-est-silencieusement-tuee-par-une-particratie-consulaire/>
- 10 11 12 Président de parti : pourquoi ce rôle est-il si complexe ? - RTBF Actus
<https://www.rtbf.be/article/president-de-parti-pourquoi-ce-role-est-il-si-complexe-10601809>
- 13 La "particratie", pour le meilleur ou le pire - Politique
<https://www.revuepolitique.be/la-particratie-pour-le-meilleur-ou-le-pire/>
- 15 Tous les pouvoirs émanent de la Nation - La Revue Nouvelle
<https://revuenouvelle.be/tous-les-pouvoirs-emanent-de-la-nation/>
- 16 « La puissance des présidents de parti est très, très importante en Belgique » : un élu peut-il penser différemment de son dirigeant ? Michel De Maegd répond | RTL Info
<https://www rtl be actu belgique politique la-puissance-des-presidents-de-parti-est-tres-tres-importante-en-belgique-un-elue/2025-09-02/article/761960>
- 17 Didier Gosuin:'La démocratie n'a plus sa place, c'est la particratie qui dirige' - RTBF Actus
<https://www.rtbf.be/article/didier-gosuin-la-democratie-n-a-plus-sa-place-c-est-la-particratie-qui-dirige-8127764>
- 18 19 L'illusion de la démocratie | Attac Liège
<https://liege.attac.org/2021/04/16/lillusion-de-la-democratie/>
- 20 21 Qui dirige le parti délibératif? Étude du cas d'Agora – ABSP • Association belge francophone de science politique
<https://absp.be/article/qui-dirige-le-parti-deliberatif-etude-du-cas-dagora/>
- 22 23 Stabilité et comparaisons internationales | DOCTech
<https://ouaisfieu.github.io/tech/belgique/particratie-stabilite-et-comparaisons/>